

# Au port, la capitainerie fait la chasse aux épaves

**Perros-Guirec** — Depuis décembre 2016, la capitainerie s'est dotée d'une procédure pour gérer les défauts de créance ou d'entretien des propriétaires de bateaux de plaisance. Explications.

Pourquoi ? Comment ?

## En quoi consiste la procédure adoptée par la capitainerie ?

À la suite du constat d'un défaut de créance ou d'entretien, et après l'échec de mises en gardes informelles auprès du propriétaire, une lettre de mise en demeure lui sera dorénavant adressée. « Si cette démarche n'aboutit pas, le bateau sera mis en fourrière, et il en coûtera 150 € au propriétaire, détaille Arnaud Piepers, maître des ports. La DDTM (direction départementale des territoires de la mer, N.D.L.R.), enverra ensuite un représentant de l'État pour constater l'abandon du navire. Le dossier est alors transmis au préfet qui statue sur la déchéance de propriété du bateau. » Si le bateau est à l'état d'épave, il sera détruit aux frais du port. Dans le cas contraire, l'État le met aux enchères et le montant de la vente permet de rembourser les créances dues.

## Qui est concerné ?

Cette procédure frappera les bateaux stationnés dans les deux ports de plaisance de la commune, et dont les propriétaires ne paieraient pas leur mouillage, ou laisseraient l'état de leur bateau se dégrader. « Une procédure de recouvrement a été mise en place en parallèle avec le Trésor Public, pour permettre un meilleur suivi des créances et des remboursements, précise Arnaud Piepers. On estime que de 3 à 5 % seulement des bateaux des ports perrosiens sont à l'abandon, ou victimes d'un défaut d'entretien. »

## Comment sont identifiés les bateaux mal entretenus ?

Les six agents portuaires œuvrant sur le terrain repèrent des indices de



Certains bateaux de plaisance peuvent faire l'objet d'une procédure de déchéance de propriété, en cas de défaut d'entretien avéré, et d'incapacité du propriétaire à répondre aux injonctions de la capitainerie.

dégradation des bateaux au cours de leurs interventions classiques. Parmi eux, un agent a reçu une formation de surveillance portuaire, qui le conduit à contrôler plus particulièrement l'état des amarres et des installations.

« Un bateau qui n'a pas bougé depuis longtemps, avec des algues sur la coque, les voiles brûlées par le soleil, donne des indices de vigilance, décrit le maître des ports. Des amarres mal entretenues peuvent céder en cas de coup de vent, et porter préjudice à nos infrastructures ou à d'autres bateaux, d'où la

nécessité d'intervenir. »

## Comment mesurer l'efficacité de cette procédure ?

La capitainerie s'est appuyée sur les conseils de l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), pour élaborer cette procédure. « Elle a fait ses preuves dans d'autres ports, où les ventes de bateaux par l'État ont équilibré le coût des destructions d'épaves, se réjouit Arnaud Piepers. Le but est de parvenir à la même chose ici, mais cela prendra du temps. Il faut déjà compter un an pour qu'une procédure arrive à son

terme. »

Quoi qu'il en soit, la procédure en question n'est déclenchée qu'en dernier recours, notamment si le propriétaire reste introuvable. « Notre priorité est de prendre soin de nos clients en surveillant leurs bateaux et les postes d'amarrage, insiste le maître des ports. La mise en demeure n'intervient pas tout de suite, on essaie de négocier en amont avec le propriétaire. »

Marie LENGLET.

## Attractivité : des projets toujours à l'étude

Trois questions à...



Yannick Cuvillier, adjoint aux ports.

### Au-delà de la vente ou de la destruction des bateaux mal entretenus, quelles mesures peuvent rendre les ports de Perros plus attractifs ?

Avec l'appui de l'association des ports de plaisance de Bretagne, nous voulons adresser un leitmotiv aux plaisanciers : faites-vous plaisir, on s'occupe de tout. Au niveau de la capitainerie, nous avons déjà mis en place un point information, depuis deux ans. L'idée est que, quelle que soit sa demande, un client puisse trouver tous les renseignements dont il a besoin sans avoir à se rendre dans plusieurs officines.

Mais il nous faut aussi communiquer davantage, ne serait-ce que sur les formules que nous proposons : par exemple, un pack alliant une place au ponton, et la possibilité de

mouiller en dehors du bassin à flot.

### Des projets sont-ils à l'étude afin de séduire la clientèle étrangère ?

L'APPB et la British South West Marina vont éditer un guide franco-britannique. Il s'agit de mettre en place des rallyes pour désacraliser cette traversée de la Manche, qui peut apparaître ambitieuse aux propriétaires, tout en évitant que ces derniers ne se lassent à force de toujours naviguer dans le même secteur. Les ports anglais sont les moteurs de ce projet, car ils sont effrayés par la perspective du Brexit, et tiennent à renforcer leurs partenariats pour ne pas « casser le business ».

### Qu'en est-il des plaisanciers d'Europe du Nord ?

Les ports morbihanais et de La Rochelle ont une longueur d'avance sur nous : ils sont bien placés auprès des clients d'Europe du Nord, car ils leur envoient des signaux depuis très longtemps. Le port de Perros commence à se mettre dans la boucle de la clientèle étrangère, via les salons de Jersey ou Southampton, mais c'est un travail de fond coûteux dont les retombées ne se voient pas tout de suite.